

---

Extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale tenue en l'église de Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, relatif à l'élection du citoyen Podevin à la cure de Bruay, en annexe de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale tenue en l'église de Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, relatif à l'élection du citoyen Podevin à la cure de Bruay, en annexe de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 416;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40710\\_t1\\_0416\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40710_t1_0416_0000_11);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Suit la lettre du citoyen Podevin (1).*

*Le citoyen Podevin, ex-curé de Bruay, district de Valenciennes, et actuellement citoyen français, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Citoyen Président,

« Je dépose sur l'autel de la patrie et de la raison, les titres de l'ignorance, de la superstition, et du fanatisme.

« Si j'ai tardé jusqu'à présent à me débarrasser de ces titres vains, il y a longtemps du moins que j'ai abandonné les fonctions sacerdotales et anti-sociales. Dès les premiers décrets de l'assemblée constituante, j'ai abjuré la qualité de religieux, et je n'ai accepté les fonctions de curé, dans le mois de mai 1791, que pour combattre de toutes mes forces, et éteindre les restes du fanatisme dans les campagnes du département du Nord.

« Dès l'apparition de la liberté française j'ai adopté le culte de la nature et de la raison. J'en ai donné des preuves dans le siège et le bombardement de Valenciennes; et malgré les dangers qui en résultent, j'ai voulu contribuer encore à élever le peuple au-dessus de tous les préjugés. Je me suis marié le 9 juillet, 26<sup>e</sup> jour du siège, au milieu des bombes et des boulets en présence des citoyens Cochon et Briez, représentants du peuple, qui en ont signé l'acte.

« J'ai évacué avec la garnison de Valenciennes, cette terre souillée par la présence des satellites du despotisme, pour venir habiter avec mon épouse la terre de la liberté et me rendre utile à ma patrie. *Vive la République!*

« PODEVIN. »

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale tenue en l'église de Notre-Dame-la-Grande, à Valenciennes les huit, neuf, dix et onze mai mil sept cent quatre-vingt onze, d'où a été tiré ce qui suit, page seizième, séance du neuf, après dîner (2).*

Il fut ensuite procédé dans la même forme à l'élection d'un sujet pour la cure de Bruay et le dépouillement étant fait, il résulte que Dom Villain, religieux de Saint-Amand, avait réuni onze voix, M. l'abbé Podevin, vingt-six voix, deux billets insignifiants, ensemble trente-neuf voix, d'où il résulte que M. Podevin ayant acquis la pluralité absolue, était élu à la cure de Bruay.

*Pour copie par extrait conforme au procès-verbal.*

L. BLASSEAU, secrétaire.

**La commune de Monnerville invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui fait passer le procès-verbal de la régénération des autorités constituées de cette commune.**

**Insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit la lettre de la municipalité de Monnerville (1).*

*A la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Les autorités constituées de notre commune viennent d'être régénérées révolutionnairement par le brave Montagnard Couturier, votre collègue; des applaudissements vifs et unanimes lui ont donné la certitude que l'énergie des mesures qu'il a employées à l'effet de consommer cette régénération sous tous les rapports, a été fortement sentie par les patriotes, nous espérons que cette régénération aura lieu dans toute la France et que vous resterez inébranlables à votre poste jusqu'à ce que la patrie soit sauvée. Nous vous conjurons donc, au nom de la liberté et de l'égalité, d'assurer le triomphe des sans-culottes avant de céder les rênes du gouvernement à des successeurs: tout vous en fait un devoir,

« *Vive la République! Vive la Montagne! La liberté ou la mort!*

« Les membres composant la commune de Monnerville, ce 19<sup>e</sup> mois de brumaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« DANIEL, maire; MARCILLY, officier; G. BILLARD, procureur. »

*Procès-verbal (2).*

A Monnerville, district d'Etampes, département de Seine-et-Oise, ce quatrième jour de la première décade du second mois de l'an deuxième de la République française, une et indivisible, huit heures et demie du soir.

Moi, Jean-Pierre Couturier, représentant du peuple, membre de la Commission des Dix, spécialement chargé par mes collègues de la régénération révolutionnaire des autorités constituées là où besoin serait, au retour de celle par moi faite à Méréville, passant par la commune de Monnerville pour me rendre à Etampes, j'ai été accueilli, près d'un quart de lieu de l'endroit, par une grande affluence de citoyens qui m'ont témoigné un désir ardent de m'arrêter, pour entendre leurs doléances et réclamations. A quoi déférant, je me suis rendu en la maison commune, accompagné du citoyen Charpentier, administrateur du département, et Raguideau, administrateur du district de Dourdan, secrétaire de la commission, et des fonctionnaires publics du district d'Etampes, signés à la fin. On arrivés, la séance s'est ouverte, et, entre autres réclamations, il a été dénoncé qu'il existait de l'inertie de la part des officiers de la municipalité pour la rentrée des contributions publiques qui étaient beaucoup en retard, et qu'il y avait dans ce lieu le nommé Dutel, ci-devant inspecteur des surcharges et voitures, auquel on pouvait reprocher une grande influence préjudiciable aux progrès de la Révolution, par l'aristocratie qu'il possédait, quoique fort âgé. La discussion s'étant échauffée sur les deux points ci-dessus dits, j'ai consulté les membres de la commune présents et leur ai

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 772.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 772.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 298.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 772.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 772.